



## COMEDIA, TRAGEDIA !

Metteur en scène : CEA Alsace  
Rôles principaux : B. Mercier et F. Henry  
Figurants : Le syndicat Unifié UNSA

Metz le 27 juillet 2017

### ACTE 1 :

Le Directoire et le COS acceptent la requête des Alsaciens et cèdent le siège de la nouvelle entité à Strasbourg avec tous les emplois « associés au Directoire et aux instances de gouvernance ».

### ACTE 2 :

Faisant le constat que le siège actuel de la CEA a atteint ses limites, le Directoire et Le COS d'Alsace engagent une réflexion en septembre 2016 sur un projet de construction sur un terrain de 22000m<sup>2</sup> pour un nouveau siège social. La décision sera finalement actée le 23 juin 2017.

Sous prétexte qu'il s'agit d'une décision antérieure au pacte fondateur, la CEA aurait « oublié » d'en informer le Directoire et le COS de la CELCA.

**Ainsi après 6 mois d'échanges, de réunions, de groupes de travail, d'études comparatives le Chef de Projet ignorait un investissement de 5 millions d'euros ! Coût auquel bien sûr nous devons participer une fois les comptes fusionnés.**

### ACTE 3 :

Ayant à maintes reprises promis la garantie des bassins d'emplois, un projet sur 22000m<sup>2</sup> où de plus, nous devenons propriétaires, a effrayé nombre de collègues des services supports. Il fallait bien rassurer les troupes et sauver la face!

**Alors résolution du COS, suspension des travaux, communication aux salariés, rencontre à BPCE et...**

**La montagne accouche d'une souris !**

En effet la phrase laconique de la nouvelle communication des présidents de Directoire respectifs « Concernant le projet de siège social, créer en CE Alsace un comité d'investissement ad hoc auquel participera Benoît Mercier, chef de projet, pour mettre en perspective le projet initié par la CEA avec la construction de la nouvelle entreprise » ne change malheureusement rien au film pour les salarié(e)s.

Vos représentant(e)s

